



Construction d'un nouvel EHPAD au Centre Hospitalier de THIERS (63)

PHASE DCE

C.C.T.P. : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
Lot N°12 REVÊTEMENTS DE SOLS ET DE MURS



CH de THIERS
Construction d'un nouvel EHPAD au Centre Hospitalier de THIERS (63)
Centre Hospitalier de THIERS
C.C.T.P. : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
-	Document initial	Michel Brault	Etienne Combronde	04/11/2024
A	Document mis à jour suite remarques MOA	Michel Brault	Etienne Combronde	21/11/2024
B				
C				
D				
ARTELIA - Bâtiments Régions & Équipements ZA La Pardieu - 5 bis avenue Léonard de Vinci 63000 Clermont-Ferrand - TEL : 04.73.39.33.69				

ARTELIA - Siège Social
16, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine
France

SOMMAIRE

A REVETEMENTS DE SOLS ET MURS SOUPLES	6
12.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE SOLS COLLES	6
12.1.1 Documents techniques de référence	6
12.1.2 Coordination	6
12.1.3 Stockage des matériaux	6
12.1.4 Supports	6
12.1.5 Enduit de ragréage et lissage sur support	7
12.1.6 Pose de revêtement	7
12.1.7 Revêtements	8
12.1.8 Nettoyage	8
12.1.9 Qualification	8
12.1.10 DTU - Normes	8
12.1.11 Localisation des prestations de finitions de pièce	9
12.2 TRAVAUX PREPARATOIRES	9
12.2.1 Sous couche d'interposition barrière anti humidité souple	9
12.3 FORMES ET DESOLIDARISATIONS	9
12.3.1 Chape au mortier de ciment	9
12.3.1.1 Chape au mortier de ciment - épaisseur moyenne 5 cm	10
12.4 SOLS PVC EN LÉS	10
12.4.1 Revêtement de sol PVC compact en lés U4 P3 avec couche d'usure transparente	10
12.4.2 Revêtement de sol PVC isophonique en lés U4 P3 avec couche d'usure transparente	10
12.4.3 Relevé de revêtement de sol formant plinthe - Hauteur : 0,07 m environ	11
12.5 ENSEMBLE PVC SOL/MUR	11
12.5.1 Revêtement de sol PVC spécial douche	11
12.5.2 Relevé de revêtement de sol formant plinthe	12
12.5.3 Revêtement mural spécial douche	12
12.5.4 Siphon de sol PVC	13
12.5.5 Seuil de douche entre la salle de bains et la chambre	13
12.6 REVETEMENTS SUR ESCALIER	13
12.6.1 Habillage de marche et contremarche PVC avec nez antidérapant	13
12.6.2 Marquage podotactile d'éveil à la vigilance par clous polyamide à coller	14
12.7 REVETEMENTS MURAUX	14
12.7.1 Revêtement mural armé de protection en PVC	15

SOMMAIRE

12.7.2 Revêtement mural PVC "Calypso"	15
12.7.3 Revêtement mural par panneau PVC de protection aux chocs - ht 0.65 ml	15
12.8 ACCESSOIRES ET FINITIONS	16
12.8.1 Petits ouvrages divers	16
12.8.1.1 Soclet pour passage de canalisations	16
12.8.2 Joints particuliers	16
12.8.2.1 Joint de Dilatation	16
12.8.2.2 Couvre-joint de dilatation encastré en aluminium avec bande co-extrudée	16
12.8.3 Seuils	17
12.8.3.1 Profilé de transition ou d'arrêt encastré pour seuil et changement de revêtements de sol	17
12.8.4 Cadre et tapis d'accueil	17
12.8.4.1 Cadre scellé + tapis gratte-pieds en textile	17
B CARRELAGE	18
12.9 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE CARRELAGE	18
12.9.1 Consistance des travaux	18
12.9.2 Revêtements	18
12.9.3 Tolérances	19
12.9.4 Supports	19
12.9.5 Classification performancielle des mortiers-colles	19
12.9.6 DTU - Normes	19
12.9.7 Limites de prestations	20
12.9.8 Localisation des prestations de finitions de pièce	20
12.10 PROTECTION A L'EAU	20
12.10.1 Système de Protection à l'Eau sous carrelage en parois	21
12.11 REVETEMENTS MURAUX	21
12.11.1 Revêtement grès cérame - Format 30 x 60 cm	21
12.11.2 Revêtement grès cérame - Format 60 x 60 cm	21
<i>Variante n°06 : Remplacement cloison mobile par closions acoustique et porte à galandage</i>	23
C REVETEMENTS DE SOLS ET MURS SOUPLES	23
12.12 Variante exigée n°06 : Remplacement de la cloison mobile par une cloison de distribution acoustique et porte battante à 1VTL	23

SOMMAIRE

12.12.1 Ajout du relevé de revêtement de sol formant plinthe - Hauteur : 0,07 m environ 23

A REVETEMENTS DE SOLS ET MURS SOUPLES

12.1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE SOLS COLLES

12.1.1 ■ Documents techniques de référence

De façon générale, les travaux de sols minces collés seront exécutés suivant les prescriptions des documents suivants :

- D.T.U. en vigueur lors de la consultation concernant les revêtements de sols collés et Cahier des Charges
- Règles professionnelles de préparation des supports béton en vue de la pose de revêtement de sols minces
- Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces
- Notices sur le classement UPEC des locaux, éditées par le CSTB
- Extraits techniques des agréments CSTB des locaux "Des matériaux, des colles employées, des enduits de ragréage"
- Réglementation sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Prescriptions techniques des fabricants
- Normes françaises homologuées
- Tous documents officiels connus à ce jour

12.1.2 ■ Coordination

L'Entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état. Il devra prévoir dans son étude toutes les sujétions entraînées, en cours de réalisation, par l'incorporation des éléments des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et dans le délai imposé.

Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement et à l'exploitation du planning.

12.1.3 ■ Stockage des matériaux

L'Entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte pour le stockage des matériaux à l'abri des intempéries. Il devra tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés.

12.1.4 ■ Supports

Les supports seront constitués :

- Soit par une chape ciment
- Soit par une dalle de béton surfacée et lissée par les soins du maçon
- Soit sur dallage béton ou dallage porté béton surfacé par les soins du maçon

Dans chaque cas, avant la mise en œuvre des sols collés, l'Entrepreneur adjudicataire réceptionnera le support en présence des entreprises correspondantes et formulera toutes observations au cas où le support ne serait pas satisfaisant.

Les supports seront livrés à la cote établie en fonction de la réserve qui sera précisée par l'entrepreneur adjudicataire du présent lot. Celui-ci, avant de commencer ses ouvrages, devra procéder, en présence du concepteur, à une vérification et à une réception de ces supports qui devront être reconnus aptes à la mise en œuvre correcte des revêtements.

Les supports seront livrés nettoyés de tous déchets ou gravois, mais il appartiendra à l'entrepreneur adjudicataire du présent lot de faire procéder au balayage définitif avant ses travaux. Cette opération se fera à sec.

Aucun travail ne pourra être entrepris sur un support qui ne serait pas parfaitement sec ou qui ne répondrait pas aux prescriptions du Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements minces (1^{ère}

qualité du D.T.U. notamment 26 et 52-53).

Sans observation de sa part, l'Entrepreneur fera son affaire de tous ragréages conformément aux DTU.

Les supports seront propres, sans porosité, lisses, rigides, secs et d'une planéité conforme aux DTU. Ils ne devront pas excéder un degré d'humidité défini par la réglementation.

12.1.5 ■ Enduit de ragréage et lissage sur support

Après nettoyage, dépoussiérage, élimination de toutes traces de plâtre, peinture, etc. exécution d'enduit de ragréage et de lissage des sols et des murs suivant avis technique, caractéristique et épaisseur suivant destination des locaux (P2 ou P3) ou le degré d'exposition à l'eau des parois, application à la lisseuse ou flamande par une ou plusieurs couches suivant prescriptions de l'Architecte. Ponçage à la pierre pour obtenir un lissage parfait. Balayage après coup.

Le produit de ragréage et lissage devra être conforme aux prescriptions du CSTB n°2843 notamment.

Ces enduits doivent faire l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et ils seront mis en œuvre conformément aux prescriptions de l'avis technique. Afin d'améliorer les caractéristiques des enduits et leur adhérence, il convient d'appliquer au préalable un primaire (émulsion d'acétate).

Les micro-fissures d'ouverture inférieure à 1 mm, seront réparées par l'application d'un primaire et de l'enduit de lissage.

12.1.6 ■ Pose de revêtement

La pose s'effectuera par collage, chaque lé ou chaque dalle devra être soigneusement coupé et les joints exécutés parfaitement à l'équerre, les différences de coloris entre deux pièces seront délimitées à l'axe des portes.

La colle utilisée devra correspondre à chaque nature de revêtement/support et avoir reçu l'agrément du CSTB.

La mise en œuvre des revêtements de sol mince ne pourra être réalisée que si la dalle présente un taux d'humidité inférieur ou égal à 7 %; entre 7 et 10 % la colle acrylique sera remplacée par une colle réactive à deux composants utilisées en simple encollage. Cette dernière prestation ne doit pas engendrer de modification du PU.

L'Entrepreneur du présent corps d'état sera responsable de tout décollement éventuel et devra remédier au plus tôt et à ses frais à toute réparation.

L'entreprise devra la réalisation de tous les plots béton au droit des tuyauteries (traversées de dalles),

Nota : l'avis technique des revêtements de sols souples devra faire apparaître la possibilité de **pose sur dallage (DTU 13.3) et conformité au DTU 53.2.**

Les colles devront bénéficier d'un classement de type EMICODE EC1 (très faible taux de COV). La classification des produits dans l'une des trois catégories EMICODE dépend de la valeur TCOV (Total des Composés Organiques Volatils). Les valeurs limites ont été fixées comme suit, en fonction du type de produit :

Classement	Primaires	Ragréages	Colles / fixateurs / sous couches
EMICODE EC1	< 100 mg/m ³	< 200 mg/m ³	< 500 mg/m ³
EMICODE EC2	100 à 300 mg/m ³	200 à 600 mg/m ³	500 à 1000 mg/m ³
EMICODE EC3	> 300 mg/m ³	> 600 mg/m ³	> 1500 mg/m ³

12.1.7 ■ Revêtements

Les échantillons des matériaux sols minces collés seront soumis à l'agrément de l'Architecte pour approbation.

Les entrepreneurs joindront à l'appui de leur proposition une documentation concernant les matériaux qu'ils comptent mettre en œuvre, ainsi qu'une palette des coloris et l'indication du classement U.P.E.C., si ces matériaux ne sont pas ceux des marques de référence indiquées dans le présent document.

L'entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les prescriptions particulières liées à l'acoustique.

Les revêtements de sol seront mis en œuvre avant la pose des plinthes bois par le menuisier et après finition de tous travaux de peinture, sauf dernière couche sur lesdites plinthes.

Dans la décomposition forfaitaire, les prix seront calculés pour des surfaces réellement mises en œuvre, compris fourniture, pose, entailles, découpes, chutes et toutes autres sujétions.

Aucune sujétion non prévue ne pourra donner lieu à un supplément de prix.

L'entrepreneur devra remettre au Maître d'Ouvrage des notices d'entretien concernant les revêtements mis en œuvre.

Les revêtements en contact avec l'air intérieur devront obligatoirement présenter une étiquette **A+** selon l'arrêté du 19 avril 2011, relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.

Les revêtements de sols mis en œuvre devront comporter le label **AgBB** ou équivalent environnemental.

12.1.8 ■ Nettoyage

L'Entrepreneur assurera pendant toute la durée du chantier et jusqu'à réception des travaux, la protection de tous ses ouvrages, y compris le nettoyage de fin de chantier précédant la réception des travaux, avec évacuation de ses déchets aux décharges publiques.

12.1.9 ■ Qualification

L'Entrepreneur ne mettra en œuvre que les revêtements pour lesquels il a obtenu son certificat de qualification professionnelle délivré par un organisme certifié.

12.1.10 ■ DTU - Normes

L'entreprise du présent lot à l'obligation de se conformer aux références Françaises et Européennes. Par ordre de références les Normes Européennes priment sur celles Françaises.

L'entreprise du présent lot doit se conformer aux prescriptions suivantes :

DTU 26 - Enduits, liants hydrauliques

- DTU 26.1 - Travaux d'enduits de mortiers
- DTU 26.2 - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- DTU 26.2/52.1 - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage

DTU 52 - Revêtements durs

- DTU 26.2/52.1 - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage

DTU 53 - Revêtements souples

- DTU 53.1 - Revêtements de sol textiles
- DTU 53.2 - Revêtements de sol PVC collés

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative.

L'entreprise doit se conformer aux normes en vigueur.

12.1.11 ■ Localisation des prestations de finitions de pièce

La localisation des finitions des pièces (sols / murs / plafonds) est répertoriée dans le tableau de finitions de pièces en annexe, et sur les plans de repérage des sols dans le carnet de repérage de l'architecte.

12.2 TRAVAUX PREPARATOIRES

12.2.1 ■ Sous couche d'interposition barrière anti humidité souple

Fourniture et mise en place d'une sous couche d'interposition anti humidité, souple, imputrescible et étanche en lés composé d'un voile de verre imprégné de résine synthétique et disposant d'un avis technique. La face côté support est composée d'un motif de barrettes expansées à sens contrarié permettant la libre circulation d'une lame d'air entre le support et les revêtements associés.

Compris dépoussiérage, nettoyage, mise en œuvre suivant recommandations du fabricant, tous détails et sujétions pour une parfaite et complète réalisation.

Cette sous couche devra être compatible avec les revêtements de sol minces préconisés aux articles suivants correspondants.

Caractéristiques techniques :

- Épaisseur : 1.5 mm
- Classement UPEC : du revêtement associé
- Réaction au feu : M3
- Performance acoustique : $\Delta L_w = 9$ dB
- Résistance au poinçonnement : ≤ 0.10 mm

Nature du support :

- Dallage, dalle portée

Localisation :

Sous l'ensemble des sols PVC du niveau R-1, suivant tableau de finition de pièces.

12.3 FORMES ET DESOLIDARISATIONS

12.3.1 Chape au mortier de ciment

Travaux comprenant notamment :

- Balayage et nettoyage du support
- Travaux d'adhérence
- Chape au mortier de ciment, mise en œuvre par tous moyens appropriés (pompe, tapis, etc.)
- Forme de pente sur les évacuations d'eau
- Armatures de fissuration suivant DTU
- Finition lissée en attente de revêtement de sols collés ou d'étanchéité
- Exécution conforme aux DTU pour la planimétrie

12.3.1.1 ■ Chape au mortier de ciment - épaisseur moyenne 5 cm

Localisation :

Chapes dans les locaux avec douches, notamment dans les douches des vestiaires au niveau R-1, les Sde des chambres du niveau RDC et R+1, suivant tableau de finition de pièces.

12.4 SOLS PVC EN LÉS

Coloris au choix de l'Architecte, dans la gamme du fabricant, sur présentation d'échantillons y compris sujétions de polychromie, lignages, damiers, etc.

Compris enduit de lissage P3 avant pose, pose à la colle prescrite par le fabricant et agréée par le CSTB, toutes coupes, découpes, raccords, soudage des lés à chaud, nettoyage en fin de travaux et évacuation des déchets, protection et toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

12.4.1 ■ Revêtement de sol PVC compact en lés U4 P3 avec couche d'usure transparente

Fourniture et pose de revêtement de sol en lés PVC calandré-pressé, non chargé, constitué d'un décor dans la masse obtenu par pressage très haute pression de particules incrustées dans une couche d'usure calandree colorée et renforcée par une grille de verre avec couche d'usure transparente.

Caractéristiques techniques :

- Largeur de rouleau :..... 2.00 ml
- Épaisseur moyenne :..... 2.00 mm
- Épaisseur de la couche d'usure :..... 0,70 mm
- Classement UPEC :..... U4 P3 E2/3 C2
- Réaction au feu :..... B_{fl}-s1
- Réduction du niveau de bruit de chocs : Delta L_w = 7 dB
- Émission dans l'air :..... TVOC < 10 µg/m³
- Résistance à l'abrasion :..... Groupe T
- Glissance :..... ≥ R10
- Particularités :..... Traitement de surface polyuréthane photoréticulé anti-encrassement évitant la métallisation
- Traitement bactériostatique et fongistatique

Modèle de référence : type "Taralay Impression Compact 43" ou produit équivalent des Ets FORBO, GERFLOR ou TARKETT

Localisation :

Suivant carnet de repérage et tableau de finition de pièces (PVC en lés U4 P3 Compact),

Imitation bois pour les locaux suivant :

- Salle Multimédia
- Salle activité-ateliers

12.4.2 ■ Revêtement de sol PVC isophonique en lés U4 P3 avec couche d'usure transparente

Fourniture et pose de revêtement de sol en lés PVC multicouche non chargé constitué d'un décor imprimé avec couche d'usure transparente sur sous-couche mousse PVC armaturée très haute densité,

Caractéristiques techniques :

- Largeur de rouleau :..... 2,00 ml
- Épaisseur moyenne :..... 3,35 mm
- Épaisseur de la couche d'usure :..... 0,65 mm

- Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2
- Réaction au feu : B_{fl}-s1
- Réduction du niveau de bruit de chocs : Delta L_w = 19 dB
- Émission dans l'air : TVOC < 10 µg/m³
- Résistance à l'abrasion : Groupe T
- Particularités : Traitement de surface polyuréthane photoréticulé anti-encrassement évitant la métallisation
- Traitement bactériostatique et fongistatique

Modèle de référence : type "Taralay Impression Acoustic 43" ou produit équivalent des Ets FORBO, GERFLOR ou TARKETT

Localisation :

Suivant carnet de repérage et tableau de finition de pièces (PVC en lès U4 P3 Compact avec sous couche acoustique),
Notamment dans le Local Snoezelen et Salle Polyculturelle

12.4.3 ■ Relevé de revêtement de sol formant plinthe - Hauteur : 0,07 m environ

Relevé du revêtement de sol PVC classement UPEC de même nature que le revêtement courant, formant plinthes y compris notamment :

- Préparation du support de toute nature, profil PVC formant gorge, ragréage,
- Pose à la colle prescrite par le fabricant,
- Soudure à chaud des joints,
- Cordon d'étanchéité soudé entre huisserie et revêtement,
- Accessoires de finition profil d'arrêt référence "P1509" ou produit équivalent des Ets FORBO, GERFLOR ou TARKETT,
- Manutention, façonnage

Compris coupes, découpes, chutes, nettoyage en fin de travaux et évacuation des déchets, protection et toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

Localisation :

En périphérie des pièces des articles précédents correspondants suivant tableau de pièces (PVC en relevé).

12.5 ENSEMBLE PVC SOL/MUR

Avis technique obligatoire à fournir pour le système complet sol, mur et équipements éventuels.

Coloris au choix de l'Architecte ou du Maître d'Ouvrage, dans la gamme du fabricant, sur présentation d'échantillons.

Compris enduit de lissage P3 avant pose, pose à la colle prescrite par le fabricant et agréée par le CSTB, toutes coupes, découpes, raccords, soudage des lés à chaud, nettoyage en fin de travaux et évacuation des déchets, protection et toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

12.5.1 ■ Revêtement de sol PVC spécial douche

Fourniture et pose de revêtement de sol PVC hétérogène compact en lés spécial douche, antiglissance en surface par inclusion de particules antidérapantes, avec traitement de surface de résistance aux taches et agents chimiques, sans sous couche acoustique.

Support :

- Chape ciment
- Plancher dalle pleine

Caractéristiques techniques :

- Épaisseur moyenne : 2,00 mm
- Épaisseur de la couche d'usure : 0,70 mm
- Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2
- Réaction au feu : B_{fl}-s1
- Glissance : R10

- Affaiblissement au bruits de chocs : Delta L_w ≥ 5 dB

Modèle de référence : type "Taradouche" ou produit équivalent des Ets FORBO, GERFLOR ou TARKETT

Localisation :

Suivant carnet de repérage et tableau de finition de pièces (Sol souple PVC système douche)

12.5.2 ■ Relevé de revêtement de sol formant plinthe

Relevé du revêtement de sol PVC classement UPEC de même nature que le revêtement courant, formant plinthes y compris notamment :

- Préparation du support de toute nature, profil PVC formant gorge, ragréage
- Pose à la colle prescrite par le fabricant
- Soudure à chaud des joints
- Cordon d'étanchéité soudé entre huisserie et revêtement
- Accessoires de finition (gorge et arrêt), manutention, façonnage

Compris coupes, découpes, chutes, nettoyage en fin de travaux et évacuation des déchets, protection et toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

Localisation :

En périphérie des pièces de l'article précédent correspondant, suivant tableau de pièces (PVC en relevé douches).

12.5.3 ■ Revêtement mural spécial douche

Fourniture et pose de revêtement mural en lés PVC spécial douche soudés à chaud constitué d'une feuille de surface transparente en PVC associée à une sous-couche imprimée.

Support :

- Parement plâtre
- Parement béton

Caractéristiques techniques :

- Largeur de rouleau : 2.00 m
- Épaisseur moyenne : 0.9 mm
- Réaction au feu : B-s2,d0
- Particularités : Traitement bactériostatique et fongistatique

Modèle de référence : type "Mural Calypso" ou produit équivalent des Ets FORBO, GERFLOR ou TARKETT

Localisation :

Suivant carnet de repérage et tableau de finition des pièces (PVC mural système douche), hauteurs suivant localisation.

12.5.4 ■ Siphon de sol PVC

Fourniture et pose de siphon de sol en PVC complet, avec avaloir, siphon, rallonge, rehausse, contre bride de serrage, grille PVC Ø150 mm et d'épaisseur 8 mm, y compris percement, garnissage, sujétion d'étanchéité en raccordement sur le revêtement de sol attenant, scellement au mortier.

Nota : Le raccordement du siphon sur l'évacuation gravitaire est à la charge du lot Plomberie.

Localisation :

Suivant carnet de repérage et tableau de finition des pièces (En PVC pour douche)

12.5.5 ■ Seuil de douche entre la salle de bains et la chambre

Mode de métré : Au mètre linéaire

Fourniture et mise en œuvre d'un seuil de douche entre la salle de bains et la chambre attenante comprenant :

- Barre de seuil en PVC avec languette de raccordement entre les deux revêtements de sol souple
- Pose par double encollage contact acrylique
- Masticage autour des pieds d'hubriserie
- Compris coupe, étanchéité parfaite à l'eau et toutes sujétions de mise en œuvre

Modèle de référence : des Ets FORBO, GERFLOR ou TARKETT

Localisation :

Entre salles de bains et chambres attenants, suivants plans d'architecte.

12.6 REVETEMENTS SUR ESCALIER

Les nez de marches, les 1^{ère} et dernière contremarches et signalisation podotactile en tête et en pied des escaliers seront conforme à la réglementation en vigueur y compris sur les teintes de contrastes.

12.6.1 ■ Habillage de marche et contremarche PVC avec nez antidérapant

Revêtement PVC spécial pour marches d'escalier en accord avec le revêtement des paliers.

Modèle de référence : type "Tarastep" ou produit équivalent des Ets FORBO, GERFLOR ou TARKETT

Support :

Escalier béton livré surfacé par le gros œuvre. Les nez-de-marches devront présenter un arrondi d'au moins 12 mm de rayon.

Présentation :

Rouleaux ne comportant qu'un seul élément : plat-de-marche, nez-de-marche, contremarche.
Le nez-de-marche étant constitué d'une bande striée antidérapante avec renfort homogène rapporté.
Contremarches de la première et de la dernière marche visuellement et tactilement contrastées.

Caractéristiques techniques :

- Épaisseur moyenne : 3.30 mm
- Épaisseur de la couche d'usure : 1,00 mm
- Classement UPEC : U4 P3 E2 C2
- Réaction au feu : C_{fl}-s1

- Réduction du niveau de bruit de chocs :..... Delta L_w = 17 dB
- Résistance à l'abrasion :..... Groupe T
- Émission dans l'air :..... TVOC < 130 µg/m³
- Particularités :..... Traitement bactériostatique et fongistatique

Ragréage type P3 par un enduit de base type ARDUR ou produit équivalent. Pose à la colle prescrite par le fabricant et agréée par le CSTB. Soudure à chaud des joints par cordon d'apport triangulaire appliqué avec une roulette. Au paliers, liaison au revêtement de sol par un joint pratiqué au niveau des grandes nervures et soudé à chaud avec cordon d'apport PVC. Compris coupes, découpes, chutes, nettoyage en fin de travaux et évacuation des déchets, protection et toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

Avis technique obligatoire à fournir.

Coloris au choix de l'Architecte et du Maître d'Ouvrage dans la gamme du fabricant, sur présentation d'échantillons.

Localisation :

Suivant carnet de repérage et le tableau de finition des pièces (PVC pour escalier)

12.6.2 ■ Marquage podotactile d'éveil à la vigilance par clous polyamide à coller

Fourniture et mise en œuvre de clous comprenant :

- Nettoyage des support, marquage des tracés
- Fourniture de clous en polyamide posé au gabarit.
- Fixation collé à la cartouche
- Pose, colle suivant indication du fabricant, et implantation conforme à la norme P 98-351
- Nettoyage soigné

Caractéristiques techniques :

- Diamètre des clous :..... 25 mm
- Largeur de bande :..... 42 cm
- Densité :..... 154 clous / m²
- Coloris : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

Compris tous détails et sujétions pour une parfaite et complète réalisation.

Localisation :

En haut de chaque volée des escaliers intérieurs avec revêtement de sol souple, suivant plans d'architecte

12.7 REVETEMENTS MURAUX

Avis technique obligatoire à fournir.

Coloris au choix de l'Architecte ou du Maître d'Ouvrage, dans la gamme du fabricant, sur présentation d'échantillons.

Support:

- Mur béton
- Mur en blocs d'aggloméré recouvert d'enduit égréné
- Parement plâtre

Compris pose à la colle prescrite par le fabricant et agréée par le CSTB, toutes coupes, découpes, raccords, raccord soigné sur le relevé du revêtement de sol, soudage des lès à chaud, nettoyage en fin de travaux et évacuation des déchets, protection et toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

12.7.1 ■ Revêtement mural armé de protection en PVC

Fourniture et pose d'un revêtement mural PVC souple armé en lés soudés à chaud, joint teinté dans la masse.

Modèle de référence : type Mural ultra des établissements GERFLOR ou produit équivalent

Caractéristiques techniques :

- Largeur de rouleau :..... 2.00 ml
- Épaisseur moyenne :..... 1.50 mm
- Poids :..... 2050 g/m2
- Réaction au feu :..... B-s2,d0 (M1)
- Particularités :..... Traitement bactériostatique et fongistatique

Double encollage au polyuréthane, soudure à chaud sur mousse d'envers, suivant recommandations du fabricant y compris calepinage, découpes, coupes, manutention, tous détails et sujétions pour une parfaite et complète réalisation.

Nota : le revêtement devra être compatible avec le milieu hospitalier et notamment résistant aux agressions de détergents.

Localisation :

Suivant carnet de repérage et tableau de finition des pièces (PVC mural type ultra) hauteurs suivant plans de repérages.

12.7.2 ■ Revêtement mural PVC "Calypso"

Fourniture et pose de revêtement mural en lés PVC soudés à chaud constitué d'une feuille de surface transparente en PVC associée à une sous-couche imprimée.

Support :

- Parement plâtre
- Parement béton

Caractéristiques techniques :

- Largeur de rouleau :..... 2.00 ml
- Épaisseur moyenne :..... 0.9 mm
- Réaction au feu :..... B-s2,d0
- Particularités :..... Traitement bactériostatique et fongistatique

Modèle de référence : type "Mural Calypso" ou produit équivalent des Ets FORBO, GERFLOR ou TARKETT

Localisation :

Suivant carnet de repérage et tableau de finition des pièces (PVC Mural Calypso) hors locaux douche, hauteurs suivant localisation.

12.7.3 ■ Revêtement mural par panneau PVC de protection aux chocs - ht 0.65 ml

Fourniture et pose de revêtement mural en panneaux PVC avec un joint thermosoudé entre panneaux et soudés à chaud constitué d'une feuille de surface transparente en PVC associée à une sous-couche imprimée.

Support :

- Parement plâtre
- Parement béton

Caractéristiques techniques :

- Largeur de rouleau :..... 2.00 ml
- Épaisseur moyenne :..... 2.00 mm
- Réaction au feu :..... B-s2,d0
- Particularités :..... Traitement bactériostatique et fongistatique

Modèle de référence : type "Décowood" des Ets SPM ou produit équivalent

Localisation :

Suivant carnet de repérage et tableau de finition des pièces (PVC mural type Décowood)

12.8 ACCESSOIRES ET FINITIONS

12.8.1 Petits ouvrages divers

12.8.1.1 ■ Soclet pour passage de canalisations

Réalisation de soclets en mortier destiné au passage des canalisations.

La face supérieure sera très légèrement pentée vers l'extérieur et traité d'une résine étanche. Dimension des soclets suivant diamètres des attentes.

Les travaux comprendront la fourniture et la mise en place d'un polyane, le coffrage de rive, le coulage de mortier avec incorporation d'un hydrofuge, les façons de pente, arêtes dressées et autres sujétions.

Localisation :

Au droit des attentes d'alimentation en eau, des évacuations d'EU et d'EV, des nourrices et autres alimentations de radiateurs, dans les locaux destinés à recevoir une remontée en plinthe, suivant plans.

12.8.2 Joints particuliers

12.8.2.1 ■ Joint de Dilatation

Traitement des joints de dilatation parasismiques par joint encastré, spécialement adapté pour les très grands mouvements multidirectionnels et sismiques.

Teintes au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Il ne sera accepté aucun ressaut

Nota : Les couvre-joints de dilatations parasismiques en mur sont à la charge du lot Menuiseries Intérieures Bois.

Modèle de référence : Type "JDH 6.26" des Ets VEDA France ou produit équivalent.

Localisation :

Joint de dilatation au sol au droit des joints de dilatation parasismique aux niveaux RDC et R+1, suivant plans de l'architecte.

12.8.2.2 ■ Couvre-joint de dilatation encastré en aluminium avec bande co-extrudée

Travaux comprenant notamment :

- Mise en place d'un fond de joint en mousse de polyuréthane de section adaptée au la largeur du joint de dilatation
- Serrage du joint à la pompe mastic de 1^{ère} catégorie, section adaptée au la largeur du joint de dilatation

- Façon d'engravure et remplissage après coup
- Couvre joint de dilatation encastré par ensemble préfabriqué en aluminium extrudé et bande co-extrudée en EPDM lisse ou rainurée pour joints plats et d'angles, avec arrêt du revêtement de sol dans son épaisseur, compris fixations inoxydables chevillées, coupes et pièces de raccord
- Tous détails et sujétions pour une parfaite et complète réalisation

Modèle de référence : type "couvre-joints Mi-Fa-Sol" séries GFT des Ets COUVRANEUF ou produit équivalent.

Modèle à adapter en fonction de la largeur de JD et de la nature et de l'épaisseur du revêtement.

Les travaux sont à réaliser en parfaite coordination avec l'entreprise de Gros-Oeuvre qui doit la réservation au droit du couvre-joint.

Localisation :

Couvre-joint au sol au droit des joints de dilatation parasismique aux niveaux RDC et R+1, suivant plans de l'architecte.

12.8.3 Seuils

12.8.3.1 ■ Profilé de transition ou d'arrêt encastré pour seuil et changement de revêtements de sol

Fourniture et pose de profilé de seuil encastré.

Pose au mortier colle sous sol PVC, ou mécanique suivant recommandations du fabricant

Compris coupes, découpes, engravure et rebouchage de celle-ci et toutes autres sujétions de mise en œuvre.

Modèle à adapter en fonction de la nature et de l'épaisseur du revêtement.

Caractéristiques techniques :

- Nature : aluminium
- Épaisseur : à adapter suivant revêtements de sols

Modèles de références à adapter suivant cas : SCHIENE des Ets SCHLÜTER SYSTEME ou équivalent

Localisation :

Seuils au droit des changements de nature de revêtements de sol au niveau R-1, suivant plans et carnet de repérage des sols.

12.8.4 Cadre et tapis d'accueil

12.8.4.1 ■ Cadre scellé + tapis gratte-pieds en textile

Travaux comprenant :

- Fourniture et pose de cadre cornière 20 x 20, y compris pattes à scellements, coupes, découpes, mise à niveau.
- Exécution de chape au mortier de ciment lissé, épaisseur moyenne 0.04 m, à l'intérieur du cadre cornière, y compris toutes sujétions.
- Fourniture et pose de tapis tufté à velours coupé, sur sous couche PVC imperméable et dossier en non tissé polyester, avec fibres frisées 100% polyamide à structure tétraborée serrés

Caractéristiques techniques :

- Hauteur du velours : 6 mm
- Densité du velours : 0.100 g/m³
- Poids du velours : 900 g/m² environ
- Nombre de points : 78 000 /m² environ
- Épaisseur totale : 12 mm
- Dimensions : 2,40 x 2,70 ml

Pose libre suivant choix du maître d'œuvre.

Compris toutes sujétions pour fourniture, coupes, entailles, déchets.

Localisation :

Dans le SAS d'entrée au niveau RDC, suivant plans de l'architecte et carnet de repérage de sols.

B CARRELAGE

12.9 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DE CARRELAGE

12.9.1 ■ Consistance des travaux

Les travaux à la charge du présent lot concernent tous les travaux de Carrelage mural.

Ils comprennent notamment :

- La réception du support
- Tous les accessoires de finitions et points singuliers
- La protection de leurs ouvrages pendant les travaux (compris dépose desdites protections en fin de chantier)
- Le nettoyage régulier et en fin d'intervention
- La fixation de leurs ouvrages
- La réalisation de plan de calepinage à valider par le Maître d'Œuvre
- Le calepinage au choix du Maître d'Œuvre
- L'évacuation des gravats
- Durant la période de chantier les siphons et caniveaux seront condamnés par tous moyens adaptés pour éviter les détériorations dues aux chutes de gravats et bouchement de canalisations
- Etc.

Tous les travaux décrits et ceux non décrits, mais nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages précités font partie des prestations de l'Entrepreneur du présent lot.

12.9.2 ■ Revêtements

L'ensemble des ouvrages du présent lot bénéficiera d'une garantie de 10 ans.

Les échantillons des matériaux carrelages, seront soumis à l'agrément de l'Architecte pour approbation.
Des échantillons des matériaux à mettre en œuvre seront déposés au bureau de chantier avant exécution.

Les prix unitaires comprendront notamment :

- L'étanchéité par cordon silicone contre les appareils sanitaires et spécialement dans les angles rentrants

Les revêtements muraux seront déposés en saillie égale à leur propre épaisseur par rapport aux enduits finis.
Les joints de faïence ou grès mural seront alignés suivant le calepinage proposé par le maître d'œuvre.

Dans la décomposition forfaitaire, les prix seront calculés pour des surfaces réellement mises en œuvre, compris fourniture, pose, entailles, découpes, chutes et toutes sujétions.

Aucune sujétion non prévue ne pourra donner lieu à un supplément de prix.

Toutes les colles devront faire l'objet d'un classement EMI CODE EC1.

12.9.3 ■ Tolérances

- Murs : une règle de deux mètres posée en tous sens ne doit pas accuser d'écart supérieur à + ou - 2 mm
- Alignement des joints : sur la longueur d'une règle de deux mètres, ils ne devront pas accuser d'écart supérieur à 2 mm
- Joint de carreaux de faïence : la largeur des joints ne devra pas dépasser 6 mm

Nota : les joints de revêtements de sols/plinthes et de revêtements muraux seront calepinés de manière à être alignés dans leurs continuités, aucun décalage entre les joints de sols et des murs ne sera toléré.

12.9.4 ■ Supports

Les supports verticaux seront vérifiés par le titulaire du présent lot avant tout commencement des travaux.

Les supports verticaux seront livrés débarrassés de tous grattons, gravois ou déchets, mais il appartiendra au carreleur de procéder au nettoyage définitif avant la mise en oeuvre. Le titulaire du présent lot devra s'assurer que tous les fourreaux sont en place avant la réalisation de ses ouvrages.

L'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge toutes les formes nécessaires à la pose de ses matériaux scellés, ainsi que toutes les façons de pente, la fourniture et la pose de siphons de sol et leur raccordement au réseau d'évacuation.

12.9.5 ■ Classification performancielle des mortiers-colles

Les mortiers-colles et adhésifs doivent répondre à la classification de la norme NF EN 12004-1.

Pour les mortiers-colles il s'agit des classes :

- C1 normal
- C2 amélioré
- C2S amélioré déformable

Avec éventuellement des caractéristiques optionnelles :

- E temps ouvert allongé
- F durcissement rapide
- G fluide
- T résistance au glissement

Pour les adhésifs il s'agit des classes :

- D1 normal
- D2 amélioré

Avec éventuellement des caractéristiques optionnelles :

- E temps ouvert allongé
- T résistance au glissement

L'entrepreneur doit utiliser les produits adaptés au présent dossier, suivant la nouvelle réglementation.

Nota : l'entrepreneur titulaire du présent lot devra fournir les avis techniques des colles employées au bureau de contrôle et à la Maîtrise d'Œuvre.

12.9.6 ■ DTU - Normes

L'entreprise du présent lot à l'obligation de se conformer aux références Françaises et Européennes. Par ordre de références les Normes Européennes priment sur celles Françaises.

L'entreprise du présent lot doit se conformer aux prescriptions suivantes :

DTU 20 - Maçonnerie - (**Socles**, habillages)

- DTU 20.1 - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs

DTU 52 - Revêtements durs

- DTU 52.1 - Revêtements durs
- DTU 52.2 - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles
- DTU 26.2/52.1 - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage

Cette liste de prescriptions techniques n'est pas limitative

L'entreprise se conformera aux normes en vigueur

12.9.7 ■ Limites de prestations

Observations:

- L'étanchéité et parerment de finition des locaux techniques du niveau R-1 sont à la charge du lot Gros-Oeuvre
- Les couvre-joints de dilatations parasismiques verticaux en mur sont à la charge du lot Menuiseries Intérieures Bois.

12.9.8 ■ Localisation des prestations de finitions de pièce

La localisation des finitions des pièces (sols / murs / plafonds) est répertoriée dans le tableau de finitions de pièces en annexe.

12.10 PROTECTION A L'EAU

Réalisation d'une sous-couche d'étanchéité, à base de résines synthétiques et de charges minérales fines, comprenant notamment :

- Préparation des supports suivant prescriptions du fabricant (dépoussiérage, élimination des traces éventuelles de corps gras, etc.)
- Ragréage au mortier d'égalsation sur les supports présentant des défauts de planéité supérieur à 8 mm sous une règle de 2 m
- Application d'un primaire d'accrochage adapté au support à raison de 200 g/m² au minimum
- Renfort des points singuliers (siphons, angles, micro fissures, etc.) par application d'une couche d'étanchéité et mise en place des bandes de renfort soigneusement marouflées et lissées à la truelle
- Application au rouleau en deux couches croisées du produit d'étanchéité de manière à obtenir un film sec d'environ 1 mm d'épaisseur

Consommation moyenne minimale : 1,20 à 1,40 kg/m².

Compris remontées, toutes sujétions au droit des passages de portes, réservations, tous détails et toutes sujétions de réalisation suivants prescriptions du fabricant.

Support :

- Plaque de plâtre

Modèle de référence : type webersys protec des Ets WEBER ou produit équivalent avec avis technique.

12.10.1 ■ Système de Protection à l'Eau sous carrelage en parois

Localisation :

Sous l'ensemble des revêtements carrelage des articles correspondants sur support plâtre.

12.11 REVETEMENTS MURAUX

Les parements muraux compteront environ 30% de carreaux pré-découpés.

12.11.1 ■ Revêtement grès cérame - Format 30 x 60 cm

Fourniture et pose d'un carrelage en grès cérame de dimensions 30 x 60 cm, pose suivant calepinage architecte.

Caractéristiques techniques :

- Épaisseur : 8 / 9 mm
- Format : 30 x 60 cm
- Coloris au choix de l'Architecte.

Travaux comprenant notamment :

- Pose à la colle spéciale recommandée par le fabricant, et ayant reçu un avis du CSTB,
- Coupes, entailles, pièces de raccord,
- Jointoiement à la barbotine de ciment blanc ou époxy suivant nature des locaux,
- Garnissage en périphérie des carreaux,
- Joints souples de couleur claire au pourtour des appareils sanitaires,
- Protection et nettoyage en fin de chantier,
- Nettoyage, enlèvement et transport des gravois aux décharges publiques,
- Mise en place de profil d'arrêt alu ou baguette d'angle alu en extrémité de surfaces en faïence et en particulier au droit des crédences et retour plan.

Modèle de référence : type Newker au choix dans les séries Soho, Quartz, Land et Tempo ou produit équivalent.

Compris tous détails et toutes sujétions de réalisation.

Localisation :

Suivant carnet de repérage et tableau de finitions des pièces en annexe (Carrelage mural 30x60).

12.11.2 ■ Revêtement grès cérame - Format 60 x 60 cm

Fourniture et pose d'un carrelage en grès cérame de dimensions 60 x 60 cm, pose suivant calepinage architecte

Caractéristiques techniques :

- Épaisseur : 8 / 9 mm
- Format : 60 x 60 cm
- Coloris au choix de l'Architecte.

Travaux comprenant notamment :

- Pose à la colle spéciale recommandée par le fabricant, et ayant reçu un avis du CSTB,
- Coupes, entailles, pièces de raccord,
- Jointoiement à la barbotine de ciment blanc suivant nature des locaux,
- Garnissage en périphérie des carreaux,
- Joints souples de couleur claire au pourtour des appareils sanitaires,
- Protection et nettoyage en fin de chantier,
- Nettoyage, enlèvement et transport des gravois aux décharges publiques, Mise en place de profil d'arrêt alu ou

baguette d'angle alu en extrémité de surfaces en faïence et en particulier au droit des crédences et retour plan.

Modèle de référence : type Newker au choix dans les séries Land et Tempo ou produit équivalent

Compris tous détails et toutes sujétions de réalisation.

Localisation :

Suivant carnet de repérage et tableau de finitions des pièces en annexe (Carrelage mural 60x60).

C REVETEMENTS DE SOLS ET MURS SOUPLES

12.12 Variante exigée n°06 : Remplacement de la cloison mobile par une cloison de distribution acoustique et porte battante à 1VTL

Cette variante consiste à remplacer la cloison mobile prévue en base, par une cloison sèche de distribution acoustique
- Épaisseur 98/62 mm et porte à 1 VTL - Dimensions : 0.93 x ht 2.04 prévue par le lot Menuiserie Intérieure Bois

12.12.1 ■ Ajout du relevé de revêtement de sol formant plinthe - Hauteur : 0,07 m environ

Relevé du revêtement de sol PVC classement UPEC de même nature que le revêtement courant, formant plinthes y compris notamment :

- Préparation du support de toute nature, profil PVC formant gorge, ragréage
- Pose à la colle prescrite par le fabricant
- Soudure à chaud des joints
- Cordon d'étanchéité soudé entre huisserie et revêtement
- Accessoires de finition (gorge et arrêt), manutention, façonnage

Compris coupes, découpes, chutes, nettoyage en fin de travaux et évacuation des déchets, protection et toutes sujétions de mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant.

Localisation :

Au droit de la cloison crée entre les salles multimédia et salle activité-ateliers, suivant plans d'architecte.